

Argentan Intercom/ service éducation
12 BP 90220-61205 Argentan cedex

Tél : 02.14.23.00.20 ou 02.14.23.00.23

education@argentan-intercom.fr

www.argentan-intercom.fr–www.facebook.com/argentanintercom



Dossier périscolaire

Année scolaire 2023-2024

Inscription aux services de
Garderie, restauration et mercredis loisirs
(voir tarif règlement intérieur)

Nom:	
Prénom:	Classe:
Ecole:	
Date de rentrée:	

Fiche de renseignements

Enfant:

né(e) le :

à :

féminin

masculin

transport scolaire :

oui *préciser circuit

: non

Autorité parentale

parent 1

parent 2

partagée

autre

En cas de décision de justice y compris de garde alternée, fournir le jugement ou les attestations officielles

responsable légal 1 : parent 1

responsable légal 2 : parent 2

monsieur

madame

monsieur

madame

nom :

nom :

prénom :

prénom :

situation de famille : marié(e) pacsé(e) vie maritale
 célibataire séparé(e) divorcé(e) veuf(ve)

situation de famille : marié(e) pacsé(e) vie maritale
 célibataire séparé(e) divorcé(e) veuf(ve)

lien de parenté avec l'enfant : mère père

lien de parenté avec l'enfant : mère père

autre (préciser) :

autre (préciser) :

adresse du domicile :

adresse du domicile si différente :

métier :

métier :

en activité

sans activité

en activité

sans activité

Numéros de téléphones où vous pouvez être joint en journée, en cas d'urgence

perso

perso

pro

pro

j'autorise la collectivité à me communiquer des informations par mail.

oui non

Si oui, courriel :

@

j'autorise la collectivité à me communiquer des informations par mail.

oui non

Si oui, courriel :

@

autre responsable légal en cas de placement de l'enfant (famille d'accueil...)

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

lien avec l'enfant :

numéro de téléphone :

Adresse si différente de celle de l'enfant :




Travailleur social référent :

Nom :

Numéro de téléphone :

Merci de signaler tout changement de domicile et de numéro de téléphone auprès du service éducation.

Merci de fournir:

	une photocopie de la dernière attestation caf / msa si quotient familial inférieur ou égal à 500€
	une photocopie des vaccins (carnet de santé) pour une première inscription et en cas de rappel.
	une photocopie de l'attestation d'assurance couvrant les risques liés aux activités périscolaires.

Restauration

cas n°1: votre enfant fréquentera **régulièrement toute l'année et à jours fixes** le restaurant scolaire. Votre enfant sera inscrit systématiquement les jours cochés. Vous n'avez plus de démarche à effectuer sauf en cas de changement de situation. Les repas seront facturés en cas d'absence non justifiée, **au plus tard 5 jours après l'absence**.

lundi

mardi

jeudi

vendredi

pour les repas particuliers, préciser : sans porc sans viande

cas n°2: votre enfant **fréquentera occasionnellement** le restaurant scolaire.

Le service de restauration doit être prévenu 8 jours à l'avance. Sans cette inscription, votre enfant ne pourra pas déjeuner au restaurant scolaire, sauf urgence.

cas n°3: votre enfant **ne fréquentera JAMAIS** le restaurant scolaire et **ne pourra y être accueilli**.

Votre enfant ne pourra pas être accueilli sur le temps du midi. Les horaires de l'école devront être respectés.

Garderie

La garderie périscolaire accueille les enfants le matin et le soir. (voir règlement intérieur pour les horaires)

cas n°1 : votre enfant **fréquentera régulièrement ou occasionnellement** le service de garderie.

cas n°2 : votre enfant ne fréquentera **JAMAIS** le service de garderie.

Mercredis loisirs

Argentan Intercom propose un accueil en centres de loisirs en période scolaire, les mercredis, dans ses écoles d'Écouché-les-Vallées et de Trun (voir règlement intérieur).

cas n°1 : votre enfant **fréquentera régulièrement ou occasionnellement** le centre de loisirs.


cas n°2 : votre enfant ne fréquentera **JAMAIS** le centre de loisirs.

Renseignements médicaux

Votre enfant a des allergies ? si oui, préciser lesquelles:

.....
.....
.....

Merci de prendre contact avec le médecin scolaire en vue d'établir un PAI (projet d'accueil individualisé) au 02.33.67.49.30, ensuite votre enfant pourra être accueilli en restauration scolaire.

 Le PAI est un dispositif permettant de faciliter l'accueil d'enfants atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période. Il doit leur permettre de suivre leur scolarité tout en bénéficiant de leur traitement, de leur régime alimentaire, d'assurer leur sécurité et de compenser les inconvénients liés à leur état de santé (asthme, allergie,...).

Autres informations (port de petit appareillage de type lunettes, prothèse dentaire, auditive,...)

.....

